DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502511-20251215-2025_148-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 10novembre 2025 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme Anne Laure DUVAL, M Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL-RENAULT, M Emmanuel PERAN, Mme Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints ;
M Jean-Paul BERJOT, M Claude GENDRON, M. Michel RAVAILLER, Mme Pascale VITRE, Mme Liliane DUPONT, M Eric LEMONNIER, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M Alain VASNIER, Mme Anne-Sophie BLOT, Mme Manuela PINEL, M Charles GUINEZ, Mme Sandrine METIER, Mme Carole HAMON, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-six,
EXCUSÉ : M Jean Robert PAGES donne pouvoir à M GUINEZ,
ABSENTS : Mme Virginie DUMONT
Mme Camille BOSSARD
M Pascal MAUDET-CARRION
Mme Valérie BROSSE
Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme MASSON

***

Délibération 2025-148 – Patrimoine – Pôle culturel – Médiathèque- Demande de subvention Etat - DSIL 2026

La commune de Saint-Aubin d'Aubigné porte le projet d'extension et de rénovation de sa médiathèque au sein du pôle culturel. Ce projet prend place dans le bâtiment patrimonial des anciennes halles.

La commune a retenu une équipe de maitrise d'œuvre dont le cabinet d'architecture AKLA est le mandataire du groupement pour la conception et la réalisation de ce projet.

L'équipe de maitrise d'œuvre a présenté la phase d'Avant-Projet (AVP) en novembre 2025 pour le projet d'extension et rénovation de la médiathèque au sein du pôle culturel. Le coût travaux au stade AVP est établi à 1 252 375 € HT.

Le plan de financement est écrit comme suit :

DÉPENSES	***€ HT***	***RECETTES***	***€***	***%***
Curage démolition	62 000 €	DSIL	450 000 €	36%
Fondations spéciales	41 000 €	Région Bretagne (à solliciter)	105 649 €	8%
Gros Œuvre	135 000 €	DRAC (à solliciter)	418 000 €	33%
Charpente – Ossature bois	149 000 €	**Total financeurs**	**973 649 €**	**78%**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502511-20251215-2025_148-DE

Couverture	58 000 €	**Autofinancement Commune de Saint-Aubin d'Aubigné**	**278 726 €**	**22%**
Menuiseries extérieures	203 000 €			
Métallerie Serrurerie	36 000 €			
Cloisons sèches - plafonds	75 000 €			
Revêtements de sols	63 200 €			
Peinture - revêtements muraux	10 000 €			
Menuiseries intérieures	65 000 €			
Electricité	83 600 €			
Plomberie – chauffage – VMC	200 400 €			
Panneaux photovoltaïques	13 400 €			
VRD Aménagements paysagers	57 775 €			
TOTAL	**1 252 375 €**	**TOTAL**	**1 252 375 €**	

La collectivité souhaite proposer ce projet culturel majeur pour la commune et les Saint-Aubinois aux partenaires institutionnels départementaux, régionaux et d'Etat dans la perspective de l'obtention de subventions.

Dans ce cadre, différentes réunions ont été organisées avec l'EPCI du Val d'Ille Aubigné, les services du Département d'Ille et vilaine, les services de la Région Bretagne, les services de l'Etat (Préfecture d'Ille et Vilaine et Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le projet d'extension et réhabilitation de la médiathèque au sein du pôle culturel a également été inscrit dans la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, dans le cadre du dispositif Petites villes de demain dont la commune est lauréate.
Dans le cadre de ces échanges, il a été montré l'importance de ce projet concourant à la dynamisation du centre-bourg, avec un rayonnement intercommunal, ainsi que :

- L'intégration de matériaux biosourcés et l'utilisation d'énergies renouvelables
- Le respect des conditions spécifiques liées aux projets de bibliothèque ou médiathèque
- L'implication des usagers, habitants et bénévoles à la conception du projet
- Le respect du bâtiment patrimonial

CONSIDERANT l'avis de la commission mixte Patrimoine-Culture en date du 08/12/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus
. AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2026 d'un montant de 450 000 €
. CHARGER M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Mme Josette MASSON

Le Maire
M Jacques RICHARD